



Kannadig

N° 1806

9 avril 2021

LESNEVEN

(Consultable sur www.lesneven.bzh)

D'ar Gwener 9 a viz Ebrel 2021

Informations Coronavirus

Pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République a décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Depuis samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines :

Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation).
Aucun déplacement inter-régionaux ne sera autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ; possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger, ainsi que trajets des travailleurs transfrontaliers.

Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire lors des déplacements. Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive ; les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Urgences - Services de garde

Niverennoù prim

- **POMPIERS** : 18 ou 112.
- **PHARMACIE** : 3237.
- **MEDECIN – DENTISTE** : 15 (Samu).
- **GENDARMERIE** : 17 ou 02 98 83 00 40.
- **INFIRMIERS** : Sam 10 : Cabinet, 15 rue de Verdun. ☎ 02 98 21 17 79.
- **AMBULANCES** : Du lundi au samedi, de 20 h à 8 h et dimanche/jour férié, faire le 15.
- **EAU - ASSAINISSEMENT** :
☎ 02.98.83.02.80.
- **ELECTRICITE - EDF** : ☎ 0810 333 029.
- **GAZ - GRDF** : ☎ 02 98 02 02 22.
Dépannage et sécurité 24 h/24 : **ERDF**
09 726 750 29.
- **ANFR** Agence nationale des fréquences :
www.anfr.fr.

Freiner le virus

DU 3 AVRIL AU 2 MAI
ET PARTOUT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE :

- ➔ Couvre-feu à 19h
- ➔ Télétravail systématique
- ➔ Commerces fermés selon la liste déjà définie

- ➔ Pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux
- ➔ Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km du domicile sauf motif impérieux

Pour nos enfants

5

AVRIL

1 semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges et lycées

12

AVRIL

2 semaines de vacances simultanées pour les 3 zones

26

AVRIL

Retour en classe pour les maternelles et primaires
Cours à la maison pour les collèges et lycées

3

MAI

Retour en classe pour les collèges et lycées

Permanences des élus

Eurioù degemer an dilennidi

Sam 10/04 : Pas de permanence de Natacha Plattret. Disponible sur RDV.

➔ Messes - Sam 10, à 17 h 30, Lesneven; Dim 11, à 9 h 30, Kernilis et 11 h, Le Folgoët.


Info

**Changement d'adresse « Le Dé en Or », 11 rue de Jérusalem.
Tél. 06 78 67 99 71.**

Tourisme Côte des Légendes. - Confinement 03/04 au 02/05

Les conditions sanitaires actuelles nous obligent à restreindre l'accueil dans notre bureau de Lesneven pour une période de quatre semaines. La vente de billets de car Bihan se fera en click&collect, merci de nous contacter pour prendre un rendez-vous. Vous pouvez toujours nous contacter : au 02 29 61 13 60 (du lundi au vendredi) ou par mail à tourisme@cotedeslegendes.bzh

Centre socioculturel intercommunal - Confinement 03/04 au 02/05

L'accueil de loisirs est ouvert dès ce mercredi (et vacances à suivre) aux enfants des "personnels mobilisés", selon le même principe que les écoles. Nous attendons les directives concernant la restauration...

L'accueil du Centre reste ouvert de 9h à 12h et 13h30 à 17h, en particulier dans ses missions de Maison de Service Au Public. Autant que possible sur rdv.

Le REPAM est à votre disposition pour toute question relative aux modes de garde (tél ou mail).

L'accompagnement scolaire est suspendu, mais devrait reprendre dès le retour des enfants de primaire en classe, programmé le 26 avril. **Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'accueil du CSI au 02.98.83.04.91 ou vous rendre sur www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org - page facebook @centresocioculturellesneven**

LES CONSEILS DE L'AMBASSADRICE DU TRI

Pensez à bien trier vos médicaments usagés : les boîtes en carton vides, les plaquettes vides de comprimés (en plastique et aluminium) se recyclent. Les médicaments périmés ou qui ne sont plus utilisés sont à ramener en pharmacie. Une filière spécifique, Cyclamed, en assure la collecte et le traitement.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES RESTENT OUVERTS

L'accueil général des services de l'hôtel communautaire reste ouvert au public durant la période de confinement. Les déplacements doivent être réalisés uniquement pour un motif impérieux si supérieurs à 10 km. Les usagers sont donc appelés à privilégier au maximum les contacts par téléphone (02 98 21 11 77) ou par mail (contact@clcl.bzh).

Le service déchets est accessible uniquement sur RDV, tél. 02 98 21 87 88 ou mail (dechets@clcl.bzh) suivant les horaires d'ouverture habituels. Merci de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée sur www.clcl.bzh. Les tournées de collectes des bacs individuels gris et jaune restent conformes au calendrier des collectes 2021. **La déchèterie de Lesneven (Zone de Gouerven) reste ouverte.** Pour rappel, le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

Le service eau/assainissement est accessible uniquement sur RDV, tél. 02 98 83 02 80 ou mail (eau@clcl.bzh) suivant les horaires d'ouverture habituels. Merci de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée sur www.clcl.bzh.

Les visites de contrôles d'assainissement non-collectif (SPANC) et de relève de compteur d'eau potable sont maintenues en respectant les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et distanciation).

L'épicerie solidaire « Ti Ar Sikour » (Espace Kermaria – Le Folgoët) reste ouverte aux bénéficiaires suivant les horaires habituels (les mardis et vendredis après-midi). L'abattoir communautaire de Lesneven reste également ouvert. La MSAP reste ouverte au public du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h30 (16h30 le vendredi). L'accueil est joignable au 02 98 21 13 14 / www.maison-emploi-lesneven.fr. L'espace de Kerjézéquel, le Service Info Jeunes, la piscine Spadium Abers/Lesneven sont fermés au public.



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

- **Brest** (France services - Keredern) : 1^{er} et 3^e mercredi du mois (après-midi de 14h à 17h)

=> **7 avril ; 21 avril ; 5 mai ; 19 mai ; 2 juin ; 16 juin**

- **Bohars** (Salle Kernévez - Bibliothèque Les Feuillantines – Bohars) : 1^{er} et 3^e jeudi du mois (après-midi de 14h à 17h)

=> **1^{er} avril ; 15 avril ; 6 mai ; 20 mai ; 3 juin ; 17 juin**

- **Daoulas** (Pôle des services publics, place St-Yves) : 2^e et 4^e lundi du mois (matin de 9h à 12h)

=> **12 avril ; 26 avril ; 10 mai ; 14 juin ; 28 juin**

- **Guipavas** (maison des Solidarités - CCAS) : 1^{er} et 3^e vendredi du mois (après-midi de 14h à 17h)

=> **2 avril ; 16 avril ; 7 mai ; 21 mai ; 4 juin ; 18 juin**

- **Lannilis** (Mairie - 19 Rue de la Mairie) : 1^{er} et 3^e mercredi du mois (matin de 9h à 12h)

=> **7 avril ; 21 avril ; 5 mai ; 19 mai ; 2 juin ; 16 juin**

- **Lesneven** (Maison de l'Emploi – 12, boulevard des Frères Lumière) : 2^e et 4^e mardi du mois (après-midi de 14h à 17h)

=> **13 avril ; 27 avril ; 11 mai ; 25 mai ; 8 juin ; 22 juin**

- **Plabennec** (rue Pierre Jestin - ancien locaux de la Poste, près de la mairie) : 2^e et 4^e mercredi du mois (matin de 9h à 12h)

=> **14 avril ; 28 avril ; 12 mai ; 26 mai ; 9 juin ; 23 juin**

- **Plougastel-Daoulas** (maison de la solidarité ; 2 rue de la Poste - entre la Poste et la mairie) : 2^e et 4^e vendredi du mois (matin de 9h à 12h)

=> **9 avril ; 23 avril ; 28 mai ; 11 juin ; 25 juin**

- **Plouzané** (Mairie, place de la République) : 1^{er} et 3^e vendredi du mois (matin de 9h à 12h)

=> **2 avril ; 16 avril ; 7 mai ; 21 mai ; 4 juin ; 18 juin**



Pour prendre RDV, les usagers doivent contacter les services des finances publiques :

Par Téléphone : 0 809 401 401 (service gratuit + prix appel), de 8 h 30 à 19 h.

Sur Impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne, notamment pour obtenir un RDV à partir de la rubrique « contacts » : <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts> ou se rapprocher de la France services la plus proche.

Les administrés peuvent également être reçus au Centre des Finances Publiques de **Landerneau** (Maison des Services Publics, 59 rue de Brest) pour accomplir là aussi l'ensemble des démarches (fiscales et autres) : sans rendez-vous du lundi au vendredi matin, de 9h à 12h ; exclusivement sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13h à 16h.

Aucun site ne présente de spécificité géographique. L'utilisateur peut prendre rendez-vous n'importe où.

FRELON ASIATIQUE



Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 ltr
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.